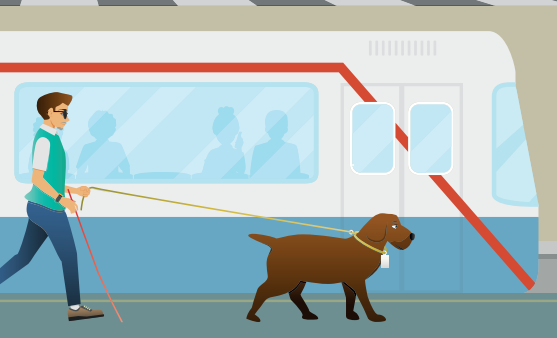


# COMMISSION MOBILITÉ HANDICAP



## CONTACT ET HORAIRES

CCAS, place Charles Ottina  
CS 20067 - 69802 SAINT-PRIEST CEDEX  
04 81 92 22 65

Du lundi au vendredi : 8 h 45 / 12 h 15 et 13 h 45 / 17 h 30

Sauf le mardi matin : 8 h 45 / 10 h 30

Et le vendredi après-midi : 13 h 45 / 16 h 30

# DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE MOBILITÉ HANDICAP

## QUOI ?

Vous êtes en situation de handicap ou de perte d'autonomie, vous rencontrez des difficultés dans vos déplacements. Il vous reste à charge des frais trop importants après avoir sollicité les dispositifs de droits communs. Vous pouvez solliciter la CMH pour une aide complémentaire d'un montant maximum de 1 000 € par foyer et par an.

## QUI ?

Toutes les personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie, domiciliées depuis plus de 3 mois sur la commune de Saint-Priest, éligibles à la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), à l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH), à l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), à une pension d'invalidité 2 et 3, ou ayant un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80%.

## COMMENT ?

Le dossier est à retirer à l'accueil du CCAS, puis à déposer au CCAS soit directement sans rendez-vous, soit par l'intermédiaire d'un professionnel du champ médico-social. La commission se réunit tous les deux mois pour examiner anonymement les demandes.

## PIÈCES À FOURNIR ?

- Justificatif d'identité (carte d'identité ou titre de séjour, livret de famille) ;
- Justificatif de domicile ;
- Notification de décision PCH, AEEH, AAH, APA, invalidité, taux d'incapacité et aides connexes (même si rejet) ;
- Certificat médical attestant que le matériel demandé vient en compensation du handicap.

## DÉLAI DE RÉPONSE ?

2 mois à la date de réception du dossier par le CCAS, par voie postale.

## ACCÈS AU DOSSIER ?

La personne peut consulter et rectifier toutes les données la concernant\*.

\*Loi n°78-17 du 6 01 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, Loi n° 2018-493 du 20 06 2018 relative à la réglementation générale de protection des données personnelles (RGPD)